Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
284 Rue Potvin, Rimouski, QC G5L 7P5
Téléphone : 418 723-2424
Télécopieur : 418 722-3552
Couriel : spfbsl@spfbsl.com

Intervenant

Secteur résidence
Non identifié
Secteur majorité de lot
Non identifié

FORMULAIRE D'ADHÉSION MEMBRE

VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT REMPLIR CORRECTEMENT LES TABLEAUX SUIVANTS AVANT DE NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE, SINON VOTRE DEMANDE POURRAIT ÊTRE REFUSÉE.

1. IDENTIFICATION

La personne / compagnie suivante désire devenir membre du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent :

* Nom	
* Adresse	
* Ville, province	
* Code postal	
* Téléphone	( ) -
Cellulaire	( ) -
Télécopieur	( ) -
Courriel	

2. CATÉGORIES (détails au verso)

- ☐ **(1)** Producteur individuel
- ☐ **(2)** Personne morale — **La procuration est exigée (point no. 8), sauf si un seul actionnaire**
- ☐ **(3)** Producteurs associés
- ☐ **(4)** Producteurs indivisaires — **La procuration est exigée. Veuillez compléter le point numéro 8.**

3. COPIE DU CONTRAT D'ACHAT DE VOTRE PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE

☐ Déjà fourni ☐ Ci-incluse

4. CHOIX DE VOTRE SECTEUR DE VOTATION (Cochez un seul choix)

☐ Résidence ☐ Majorité des lots

5. PRÉNOM, NOM (En lettres moulées)	6. SIGNATURE	7. DATE		
		JJ	MM	AAAA

8. PROCURATION (Non applicable au producteur individuel ou à un actionnaire unique)

Nous désignons les personnes suivantes pour nous représenter et voter en notre nom lors des assemblées tenues par le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent :

PRODUCTEURS ASSOCIÉS OU INDIVISAIRES OU REPRÉSENTANTS LÉGAUX DE LA PERSONNE MORALE (tous les producteurs ou représentants légaux doivent signer)		PERSONNE(S) DÉSIGNÉE(S) À TITRE DE REPRÉSENTANT(S) AU SPFBSL
Nom	**Signature**	1) Nom :
1)		Adresse :
2)		
3)		N° Tél. :
4)		2) Nom :
5)		Adresse :
6)		
		N° Tél. :

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
284 Rue Potvin, Rimouski, QC G5L 7P5
Téléphone : 418 723-2424
Télécopieur : 418 722-3552
Couriel : spfbsl@spfbsl.com

Définition des catégories

(1) Producteur individuel

Une personne physique.

Exemples : Monsieur Jean Rioux
Madame Réjeanne Côté

Vote : Un seul vote - aucune procuration.

(2) Personne morale

Une personne morale (coopérative, compagnie, corporation), quelle que soit la loi qui la régisse.

Exemples : Ferme Alain Sénéchal inc.
Agence Ouellet ltée

Vote : Si un seul actionnaire, celui-ci est considéré comme un producteur individuel. A droit à un seul vote et aucune procuration. Si plus de deux actionnaires, a droit à deux votes et la procuration est exigée.

(3) Producteurs associés

Des personnes associées dans une société engagée dans la production de bois et qui font la preuve au Syndicat que cette société est immatriculée conformément à la *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales (L.R.Q, c. P-45)* ou qu'elle est constituée au moyen d'un contrat écrit.

Exemples : Ferme des Lilas
Jardin Boisjoli enr.

Vote : Ont droit à deux votes et la procuration est exigée.

(4) Producteurs indivisaires

Des personnes qui, sans être liées dans un contrat de société, sont indivisaires dans un immeuble exploité à des fins agricoles et engagées dans la production forestière.

Exemples : Gérald Lepage et France Bergeron
Arthur Caron, Léo Dubé et Carmen Brisson

Vote : Ont droit à deux votes et la procuration est exigée.

RÉSERVÉ À L'USAGE DU SYNDICAT		
Numéro d'intervenant		
Résidence	Municipalité	
	Secteur	
Majorité de lot	Municipalité	
	Secteur	
Accepté par le conseil d'administration le		
Numéro de membre		